

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

**VILLE DE DIEUZE**

**Séance du 27 octobre 2022 à 19 heures 00 minute  
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

**Etaient présents :**

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Sandrine PIERRON, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

**Excusé :**

M. Bernard LOUIS.

**Procurations :**

M. Michel NEUVILLER donne pouvoir à M. Michel HAMANT, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE donne pouvoir à Mme Anne-Marie JACQUOT.

**COMMUNICATIONS :**

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal en invitant Michel HAMANT à prendre la parole.

Michel HAMANT, informe l'assemblée que la commune de Dieuze a reçu le Label Terre de Jeux 2024 qui permettra, le cas échéant, de pouvoir bénéficier de la venue de la flamme olympique en 2024.

Francine HERBUVEAUX est revenue sur la tenue du conseil de l'école. Ce dernier était l'occasion d'aborder sereinement les affaires courantes avec la nouvelle directrice. Aussi, les enseignants sont contents du travail fourni par les ATSEM.

Daniel HOCQUEL, a annoncé l'inauguration de la conserverie sise zone de la Tuilerie. Au sujet de l'Usine de l'eau, il a rassuré sur le bon déroulement des échanges en cours entre le mandataire et la CCS. Il a par ailleurs annoncé la tenue du premier salon de l'habitat pour le 29 octobre à la délivrance. Ce dernier sera organisé sous le signe de l'éco-responsabilité et mobilise déjà plusieurs inscriptions.

Sylvie RESCHWEIN, confirme le choix de la municipalité de distribuer des colis pour Noël des aînés. Il a informé l'assemblée de la démission de la pédiatre de la MSP.

Dominique SASSO, a annoncé la fin des travaux à la Villa Lapointe.

Monsieur le Maire a annoncé la tenue du 31<sup>ème</sup> salon des Arts organisé par l'association des Salines Royales avec le soutien de la commune de Dieuze du 05 au 20 novembre. Il a également informé l'assemblée de la reprise de l'opération de réfection du bâtiment « la caserne » dans sa version initiale avec ascenseur.

Monsieur FRANÇOIS a pris la parole au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal au sujet de certaines retranscriptions notamment le coût de fonctionnement de la délivrance. Réponse de monsieur le Maire, cela découle des observations du rapport de la CRC qui pointe des irrégularités et des dysfonctionnements. Monsieur FRANÇOIS précise que les décisions de la CRC n'ont de valeur obligatoire et que cela n'engageait que lui.

Monsieur ESSELIN intervient en questionnant sur la date de parution de ce dernier.

Réponse du maire et du premier adjoint, le rapport définitif sera envoyé bientôt.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

Point n° 22/VII/53 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention

Point n° 22/VII/54 Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Point n° 22/VII/55 Demande de subvention DETR/DSIL : création d'une aire de camping-car

Point n° 22/VII/56 Demande de subvention DETR/DSIL : rénovation de l'éclairage public

Point n° 22/VII/57 Demande de subvention DETR/DSIL : création d'une pépinière commerciale : immeuble n° 19 rue Poincaré (ancien BM Diffusion)

oOo-oOo-oOo-oOo

### **Point n° 22/VII/53 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FAÇADES. DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal,

entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,

M. Daniel SCHWARTZ, conseiller municipal, concerné par ce dossier, ayant quitté la

salle,

considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté par le conseil municipal du 18 décembre 2019 pour la période 2020/2022,

considérant que dans le cadre de la campagne incitative de rénovation des façades, la commission d'urbanisme réunie le 18 octobre 2022 a étudié les dossiers de demandes de subvention en cours,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : voté à l'unanimité.

### **Point n° 22/VII/54 : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal,

entendu son président,

VU la réunion publique qui s'est déroulée le 25 octobre 2022 à 19 heures,

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

après délibération

- décide que l'éclairage public sera interrompu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022, de 23 h 00 à 5 h 00, par l'installation et la programmation d'horloges astronomiques.
- charge le maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

VOTE : voté à l'unanimité.

#### **Point n° 22/VII/55 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,  
considérant que la Ville de Dieuze a pour projet de créer une aire de camping-car sise avenue de Nancy afin de dynamiser l'attractivité touristique de la ville, stimuler de fait le commerce local et engendrer par conséquent des retombées économiques,  
considérant qu'un permis d'aménager a déjà été accepté concernant ce même projet,  
VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat, de la Région Grand Est et du GAL Moselle-Sud,

considérant que ce projet peut prétendre aux aides financières suivantes,  
considérant le plan de financement de l'opération suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
213 086,50 € HT			
	ETAT	85 234,60 €	40 %
	REGION GRAND EST	63 925,95 €	30 %
	GAL MOSELLE SUD	21 308,65 €	10 %
	Autofinancement	42 617,30 €	20 %
	Total	213 086,50 €	100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter des subventions auprès des organismes cités.
- autorise le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

#### **Point n° 22/VII/56 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal,  
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,

VU le projet de la Ville de Dieuze de s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations de l'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté du parc lumineux et diminuer ainsi la consommation d'énergie globale, enjeu majeur compte tenu de la crise énergétique actuelle,

VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat et des certificats d'économie d'énergie, considérant la nécessité de remplacer 150 luminaires sur l'année 2023 situés Avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Polonoise de Grenadiers, Faubourg de Vergaville, rue Emile Friant, rue S.A.I. la Princesse Alix Napoléon, route de Loudrefing, rue Bernard du Fort, impasse Foblanc, chemin du Calvaire,

considérant que la nouvelle installation générera un gain total de 70 % par an, considérant que ce projet peut prétendre aux aides précitées, considérant le plan de financement de l'opération suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
40 500 € HT			
	ETAT	16 200 €	40 %
	CEE	5 580 €	14 %
	Autofinancement	18 720 €	46 %
	Total	40 500 €	100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

**Point n° 22/VII/57 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL : CREATION D'UNE PEPINIERE COMMERCIALE : IMMEUBLE N° 19 RUE POINCARÉ (ANCIEN BM DIFFUSION)**

Le conseil municipal,  
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,

VU la délibération n° 19//12 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 4 février 2019,

VU la conjoncture économique actuelle engendrant une hausse des coûts des matières premières,

VU l'étude en cours de réactualisation permettant un chiffrage pour le bâtiment sis 19 rue Poincaré (ancien BM diffusion),

VU la subvention plafonnée d'un montant de 187.500 € accordée par la Région Grand Est au titre du dispositif « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural – Soutien aux investissements publics » notifiée le 24 janvier 2020,

VU le refus de financement de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019 concernant ce même projet,

VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat, considérant que ce projet peut prétendre à l'aide précitée à hauteur de 40 %,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 H 15.

CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES 01-01-2020-31-12-2022

Envoyé en préfecture le 02/11/2022  
 Reçu en préfecture le 02/11/2022  
 Publié le 02/11/2022 **SLO**  
 ID : 057-215701772-20221027-22VII53-DE

ANNEE	N° ORDRE	DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE	DATE AVIS COMMISSION URBANISME	POUR MÉMOIRE				TOTAL SUBVENTION	DATE CM	ARRETE N°	DATE ARRETE	N° mandat	date
						513473,43	418879,23	125663,76	TOTAL VERSE SUR LA 1ERE CAMPAGNE						
<b>TRAVAUX REALISES</b>															
2020	004	12/03/2020	SCI CLARALOU	17 rue Gustave Charpentier	11/06/2020	10 760,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20	20/183	16/09/2020	1210	21/09/2020
2020	008	09/06/2020	AMRI NAYM	423 chemint du Fort	14/10/2020	15 705,50	8 810,50	2 643,15		2 643,15	16/06/20	20/209	05/11/2020	1406	10/11/2020
2020	010	27/07/2020	PIERSON PHILIPPE	13 résidence de la Passe-Pierre	19/08/2020	9 545,00	9 545,00	2 863,50		2 863,50	27/08/20	20/210	05/11/2020	1684	28/12/2020
2020	011	04/08/2020	SAS L'INSTANT GOURMAND	15 avenue du général de Gaulle	19/08/2020	2 008,00	2 008,00		803,20	803,20	27/08/20	20/211	05/11/2020	1468	18/11/2020
<b>TOTAL VERSE EN 2020</b>						<b>S/TOTAL 1</b>	<b>38 018,50</b>	<b>30 363,50</b>	<b>8 506,65</b>	<b>803,20</b>	<b>803,20</b>				
2020	009	20/07/2020	SARL MERTES IMMOBILIER	57 rue Clemenceau	19/08/2020	13 555,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	27/08/20	21/18	27/03/2021	179	05/03/2021
2020	003	04/03/2020	ASSAJUCO	5 rue du Prel	11/06/2020	1 216,92	1 216,92	365,08		365,08	16/06/20	21/62	22/03/2021	350	26/04/2021
2020	001	13/01/2020	RONFORT ROBERT	23 rue Gustave Charpentier	15/01/2020	4 356,62	4 356,62		1 742,65	1 742,65	23/01/20	21/121	18/05/2021	489	26/05/2021
2020	006	09/04/2020	FACEN JOEL	3 rue René Kueny	11/06/2020	14 414,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20	21/167	06/07/2021	793	27/07/2021
2021	012	01/04/2021	GABRIEL DENIS	644 Faubourg de Vergaville	28/04/2021	15 785,00	8 215,00	2 464,50		2 464,50	10/05/21	21/240	28/09/2021	1133	04/11/2021
2021	014	26/04/2021	SCI NASSE	22 chemin de l'abattoir	28/04/2021	6 257,90	6 257,90	1 877,37		1 877,37	10/05/21	21/241	28/09/2021	1136	04/11/2021
2021	018	08/06/2021	SCI LA TRIADE	6 avenue du Général de Gaulle	16/06/2021	5 656,00	5 656,00	1 696,80		1 696,80	24/06/21	21/242	28/09/2021	1135	04/11/2021
2021	017	02/06/2021	LECHAINE SERGE	696 route de Lindre-Haute	16/06/2021	11 144,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	24/06/21	21/307	06/12/2021	1412	22/12/2021
<b>TOTAL VERSE EN 2021</b>						<b>S/TOTAL 2</b>	<b>72 385,44</b>	<b>55 702,44</b>	<b>12 403,75</b>	<b>5 742,65</b>	<b>18 146,40</b>				
2021	015	25/05/2021	SCHERRER JEROME	4 coin des minimes	16/06/2021	16 558,00	7 258,00		2 903,20	2 903,20	24/06/21	22/105	10/03/2022	253	22/03/2022
2021	021	05/10/2021	NAUDIN MARC	5 résidence la passe pierre chemin de l'abattoir	10/11/2021	1 202,82	1 202,82	360,85		360,85	30/11/21	22/106	10/03/2022	252	22/03/2022
2021	020	22/09/2021	FALCONNET CHRISTINE	16 avenue de Nancy	10/11/2021	9 620,00	9 410,00	2 823,00		2 823,00	30/11/21	22/196	21/06/2022	635	07/07/2022
2022	023	04/03/2022	BOYON GEORGES	26 rue des Genêts	18/05/2022	18 135,00	7 633,00	2 289,90		2 289,90	31/05/22	22/197	21/06/2022	634	07/07/2022
2021	016	31/05/2021	JACQUOT MARIE	13 rue René Kueny	16/06/2021	13 550,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	24/06/21	22/242	14/09/2022		
2022	024	21/04/2022	RECHENMANN ALAIN	428 chemin royal	18/05/2022	13 627,80	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22	22/243	14/09/2022		
2022	025	28/04/2022	SEBALD ROGER	14 rue Gustave Noblémaire	18/05/2022	16 570,08	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22	22/244	14/09/2022		
<b>TOTAL VERSE EN 2022</b>						<b>S/TOTAL 3</b>	<b>89 263,70</b>	<b>55 503,82</b>	<b>14 473,75</b>	<b>2 903,20</b>	<b>17 376,95</b>				
<b>TOTAL VERSE SUR LA CAMPAGNE</b>							<b>199 667,64</b>	<b>141 569,76</b>	<b>35 384,15</b>	<b>9 449,05</b>	<b>44 833,20</b>				
<b>DEMANDES VALIDEES TRAVAUX A REALISER</b>															
2020	002	13/01/2020	SCI GENIMM	23 avenue du Général de Gaulle	15/01/2020	3 485,00	3 485,00	1 045,50		1 045,50	23/01/20				
2020	005	12/03/2020	SCI CLARALOU	3 avenue du Général de Gaulle	11/06/2020	4 625,00	4 625,00	1 387,50		1 387,50	16/06/20				
2020	007	03/06/2020	JARDIN MARIE-AGNES	62 rue Emile Friant	11/06/2020	29 000,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	16/06/20				
2021	013	20/04/2021	SCI DEP	2 ruelle Clémenceau	28/04/2021	13 860,00	10 000,00		4 000,00	4 000,00	10/05/21				
2021	019	28/07/2021	AUBERT SERGE	1 rue des genêts	25/08/2021	8 909,00	8 909,00	2 672,70		2 672,70	20/09/21				
2021	022	14/12/2021	MOUCHOT MARC	1 rue d'Ampsind	02/02/2022	9 965,00	9 965,00	2 989,50		2 989,50	02/03/22				
2022	026	02/05/2022	ALZATI THOMAS	549 rue Edmond About	18/05/2022	25 684,80	10 000,00	3 000,00		3 000,00	31/05/22				
2022	027	05/05/2022	BERTALUX FRANCIS	12 rue Gustave Noblémaire	18/05/2022	13 031,63	8 588,30	2 576,49		2 576,49	31/05/22				
2022	028	17/05/2022	SCHWARTZ DANIEL	19 rue d'Ampsind	18/05/2022	3 379,40	3 379,40	1 013,82		1 013,82	31/05/22				
2022	029	01/06/2022	JONNETTE REGINE	11 rue de Kutno	15/06/2022	26 500,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	05/07/22				
2022	030	02/06/2022	BRAVETTI HELENE	308 rue Général Camon	15/06/2022	15 327,70	10 000,00	3 000,00		3 000,00	05/07/22				
2022	031	09/06/2022	SCHALK DOMINIQUE	4 rue Gustave Noblémaire	15/06/2022	9 261,40	4 340,00	1 302,00		1 302,00	05/07/22				
2022	032	14/06/2022	CAYEL AURELIE	715 chemin du calvaire	15/06/2022	14 444,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00	05/07/22				
2022	033	26/07/2022	ROTH GASTON	633 route de Lindre Haute	07/09/2022	7 755,00	7 050,00	2 115,00		2 115,00	27/09/22				
2022	034	05/09/2022	NOTIN RENE	1 rue des 3 arbres	07/09/2022	14 287,25	10 000,00	3 000,00		3 000,00	27/09/22				
<b>S/TOTAL 4</b>						<b>199 515,18</b>	<b>120 341,70</b>	<b>33 102,51</b>	<b>4 000,00</b>	<b>37 102,51</b>					
<b>DEMANDES RECUES FAVORABLEMENT SUITE COMMISSION A VALIDER AU CONSEIL MUNICIPAL</b>															
2022	035	19/09/2022	GERMAIN ELISABETH	1 rue des vergers	18/10/2022	10 804,00	10 000,00	3 000,00		3 000,00					
2022	036	28/09/2022	JEANCLER GUY	2 rue Poincaré	18/10/2022	4 866,00	4 866,00	1 459,80		1 459,80					
2022	037	29/09/2022	LAUER JEN-LOUIS	6 rue des vergers	18/10/2022	12 545,46	10 000,00	3 000,00		3 000,00					
<b>S/TOTAL 5</b>						<b>28 215,46</b>	<b>24 866,00</b>	<b>7 459,80</b>		<b>7 459,80</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>427 398,28</b>	<b>286 777,46</b>	<b>75 946,46</b>	<b>13 449,05</b>	<b>89 395,51</b>					